

POLE RESSOURCES
DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES
SERVICE ADMINISTRATION DES RH
Dossier suivi par :
Sophie PESQUER
Tél : 02.99.02.41.06
Fax : 02.99.02.30.11
sophie.pesquer@cg35.fr

ARRÊTÉ

Portant ouverture d'une session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'assistant socio-éducatif territorial

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre I^{er} de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

Vu la décision de la Commission Permanente en date du 26 octobre 2015 approuvant le complément au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;

Considérant que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire est complété par l'inscription d'un emploi supplémentaire d'assistant de service social ouvert au grade d'assistant socio-éducatif territorial par voie de sélection professionnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Une commission d'évaluation professionnelle d'intégration au grade d'assistant socio-éducatif territorial (catégorie B) est constituée auprès du Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 2 – Un dossier de candidature est fourni au candidat qui doit le renseigner en précisant ses motivations à intégrer le grade auquel la sélection donne accès ainsi que son projet professionnel. Sont à joindre au dossier un curriculum vitae et, le cas échéant, tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations ou de travaux.

Article 3 – Cette commission est composée de :

- Béatrice HAKNI-ROBIN, Vice-présidente du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Laurent ZAM, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;
- Corinne JEAY, Responsable du Service Recrutement Mobilité.

Article 4 – Elle se réunira à Rennes – Hôtel du Département – au cours d'une session prévue le 14 décembre 2015 à 8 heures 30.


Article 5 – À l'issue de l'audition du candidat, la commission se prononce sur l'aptitude du candidat à intégrer le grade correspondant.

Article 6 – Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du département.

Fait à Rennes, le 10 NOV. 2015 Pour le Président et par délégation

La responsable du Service
Administration des
Ressources Humaines




Sophie PESQUER